

GESTION ACTION DU FCPE IMPACT ISR REPORTING EXTRA-FINANCIER

LABELLISATION



PRINCIPE D'INVESTISSEMENT

Le compartiment Impact ISR Performance et les poches Actions des compartiments du FCPE Impact ISR sont gérés selon une "sélection ESG absolue". Voulant dépasser les approches "best in class", Natixis Asset Management a fait le choix d'une évaluation ESG absolue assumant ainsi des disparités sectorielles marquées. Ainsi, les valeurs dont les activités sont bien positionnées au regard des enjeux du développement durable seront en moyenne mieux notées que le reste de l'univers.

Les titres évalués "worst offender", "négatif" ou "risque" sur le plan ESG sont exclus de l'univers investissable du fonds.

Au sein des valeurs évaluées "neutre", "positif" ou "engagé" sur le plan ESG, l'équipe de gestion effectue sa sélection en apportant ses vues fondamentales et financières (qualité du management, cohérence et visibilité de la stratégie, potentiel de valorisation à long terme).

Au global, avec un impératif de haute qualité ESG, la poche Actions du FCPE Impact ISR Performance cherche à surperformer son indice de référence, le MSCI Europe DNR.

SUIVI DES VALEURS

	Poids du fonds*	Poids dans l'indice de référence	Nombre de valeurs (dans le fonds)
Intensif	58,5	62,0	51
Veille	36,1	36,8	38
Non suivi		1,2	0
Total	94,6	100,0	89

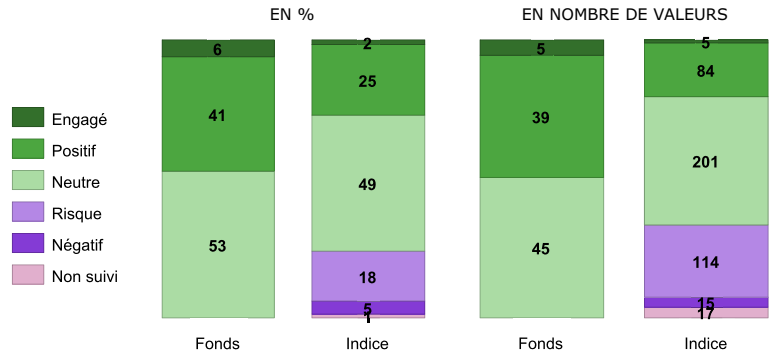
* en % de la poche Actions

EVALUATION ESG PAR SECTEUR

Secteurs	Score ESG du fonds	Score ESG de l'indice
Biens de consommation de base	5,9	4,6
Consommation discrétionnaire	6,0	5,2
Energie	5,6	4,1
Finance	5,4	4,8
Industrie	6,5	4,9
Matériaux	6,0	5,2
Santé	7,3	5,1
Services aux collectivités	6,3	5,4
Services de télécommunications	6,1	5,2
Technologies de l'information	6,7	5,1

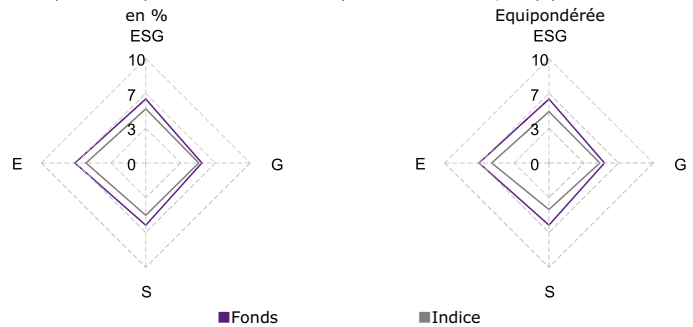
RÉPARTITION PAR OPINION ESG

Respectivement en % de l'actif et en nombre de valeurs hors OPCVM



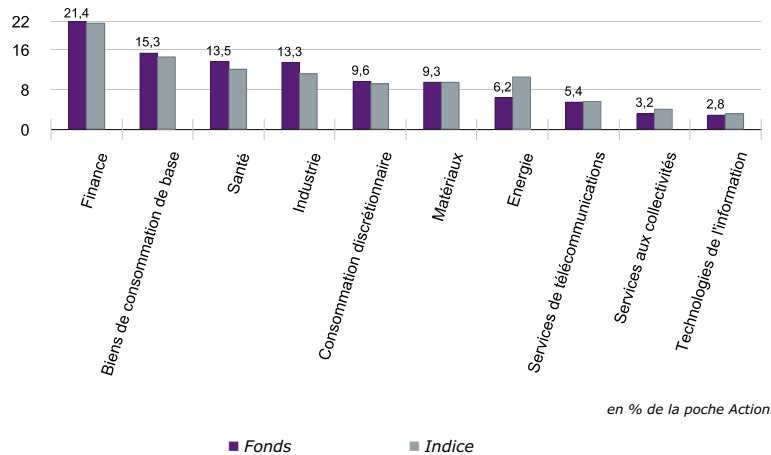
EVALUATION ESG PAR PILIERS

Respectivement pondérée du poids dans l'indice et dans la poche actions du fonds, et équipondérée



RÉPARTITION SECTORIELLE

Nomenclature MSCI



en % de la poche Actions

GESTION ACTION DU FCPE IMPACT ISR

REPORTING EXTRA-FINANCIER

PRINCIPALES LIGNES

Libellé	Fonds*	Indice	E/S/G	Opinion ESG
NESTLE SA-REG	4,5	3,0	Positif/Risque/Neutre	Neutre
HSBC HOLDINGS	3,8	2,8	Positif/Positif/Risque	Neutre
NOVARTIS NOM.	3,0	2,1	Neutre/Positif/Neutre	Neutre
VODAFONE GROUP NEW	2,8	1,8	Positif/Positif/Positif	Positif
DANONE	2,5	0,5	Positif/Positif/Neutre	Engagé
Total	16,7	10,1		
Principales surpondérations				
DANONE	2,5	0,5	Positif/Positif/Neutre	Engagé
TECHNIP-COFLEXIP	1,8	0,1	Positif/Neutre/Risque	Neutre
NESTLE SA-REG	4,5	3,0	Positif/Risque/Neutre	Neutre
BG GROUPE	2,3	0,8	Neutre/Positif/Positif	Neutre
PERNOD-RICARD	1,8	0,4	Neutre/Neutre/Risque	Neutre
Total	12,9	4,8		
Principales sous-pondérations				
BP PLC	0,0	1,9	Risque/Risque/Positif	Négatif
ROYAL DUTCH SHELL	0,0	1,7	Risque/Neutre/Positif	Risque
TOTAL SA	0,0	1,5	Risque/Risque/Risque	Négatif
BRIT.AMER.TOBACCO	0,0	1,3	Neutre/Risque/Neutre	Risque
ROYAL D SHELL B	0,0	1,3	Risque/Neutre/Positif	Risque
Total	0,0	7,8		

* en % de la poche Actions

GESTION ACTION DU FCPE IMPACT ISR

REPORTING EXTRA-FINANCIER

PHILOSOPHIE DE LA RECHERCHE ESG

Présentation de la philosophie de l'équipe de recherche ESG par son responsable Hervé Guez :



Pourquoi investir responsable ?

L'ISR est l'application du développement durable à l'investissement financier. Pour décliner ce concept, nous sommes partis de deux postulats et d'un constat :

- le développement durable repose sur le souci des générations futures et donc du temps à horizon long. Or, un enchaînement de décisions prises seulement en fonction de préoccupations à court terme n'est pas optimal pour gérer les enjeux de long terme.

- le développement durable repose aussi sur le souci des biens communs quantifiables ou non. Or, l'addition d'intérêts particuliers n'est pas optimale pour gérer les biens communs dans un intérêt général.

- bien que la science et l'expérimentation en aient montré les importantes lacunes, nous constatons que la théorie financière dite « classique » continue de reposer sur des hypothèses de rationalité des agents et d'information parfaite. Cette théorie financière a ainsi conduit à développer des modèles mathématiques dits optimaux dans lesquelles les décisions d'investissement sont prises en maximisant les intérêts particuliers quantifiables et à court-terme.

Conscient de ces limites, **les investisseurs socialement responsables souhaitent donc repenser la finance en replaçant au cœur des décisions d'investissements l'impact que celles-ci peuvent avoir à long-terme** sur notre modèle de développement humain (basé sur la déclaration universelle des droits de l'homme). De plus, ce modèle de développement doit dorénavant faire face à un nouvel enjeu : préserver le capital naturel sur lequel il s'appuie biodiversité et ressources non renouvelables, aujourd'hui menacé à cause de l'explosion du progrès technique et de la croissance démographique.

Il s'agit donc de trouver une nouvelle voie dans laquelle l'économie et son financement se réinventent pour se replacer au service d'un modèle de développement humain conscient des nouveaux enjeux environnementaux. En parallèle de changements institutionnels (nouvelles réglementations) et individuels (nouvelles attentes des consommateurs), cette transition nécessite une implication majeure des entreprises sur leur périmètre de responsabilité. De la même façon, les investisseurs responsables, particuliers et institutionnels soucieux de préserver leur épargne sur le long terme, souhaitent intégrer la qualité des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance dans leurs décisions de financement ou d'investissement.

Comment investir responsable ?

En investissant dans des entreprises dont la sélection résulte, en plus d'une analyse financière traditionnelle, d'une analyse ESG reposant sur trois piliers interdépendants et cohérents avec les objectifs de soutenabilité définis précédemment. Ces trois piliers sont :

- une analyse de **Gouvernance** questionnant le modèle de création de valeur financière de l'entreprise afin de s'assurer qu'il soit orienté vers le long-terme, et qu'il associe dirigeants, salariés et actionnaires autour d'un projet commun respectant les autres parties prenantes via une politique de responsabilité sociale d'entreprise pertinente et performante.
- une analyse **Sociale**.
- une analyse **Environnementale**.

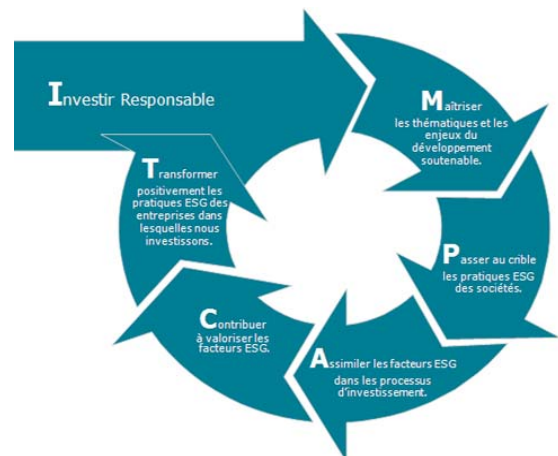
Concernant les piliers E et S, l'analyse porte sur les risques et opportunités pour évaluer positivement les entreprises qui réduisent leurs externalités négatives et/ou développent leurs externalités positives environnementales et sociales. Cette analyse repose sur une approche en « cycle de vie », couvrant aussi bien le périmètre direct de production que les éléments en amont et aval de la filière (approche du « berceau à la tombe »). Seuls les risques et opportunités les plus pertinents au sein de chaque secteur sont retenus pour ne pas diluer les travaux d'analyse.

Ainsi, notre système d'évaluation ESG propriétaire repose sur une approche de conviction, globale, absolue et pragmatique de laquelle résultent des biais sectoriels. Nos recommandations sont globalement positives sur les secteurs offrant des solutions au développement durable (acteurs de l'industrie solaire) et globalement négatives sur ceux accroissant les risques (tabac, armement...).

Cette approche analytique **conduit aux décisions d'investissements et constitue le socle de l'exercice éclairé de nos droits de vote et de la mise en oeuvre de notre politique d'engagement.** Elle consiste à conduire un dialogue ciblé, constructif et régulier avec les émetteurs en vue de les inciter à améliorer leurs pratiques ESG.

Nos investissements retrouvent ainsi du sens en participant à la construction d'un cercle vertueux profitable à tous sur le long-terme et cherchent à capter les opportunités d'investissements soutenables d'un monde qui change.

La mise en oeuvre de cette approche, fruit de la réflexion collective de l'équipe de recherche ESG, ne peut se faire qu'avec l'implication d'équipes d'analystes et de gérants disposant des moyens adéquats et mobilisés autour de ces enjeux nouveaux et complexes.

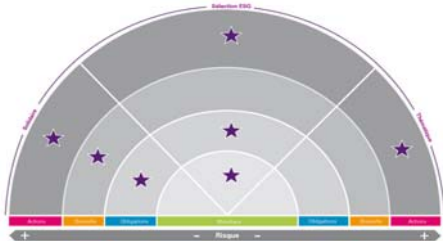


GESTION ACTION DU FCPE IMPACT ISR REPORTING EXTRA-FINANCIER

L'ISR CHEZ NATIXIS ASSET MANAGEMENT

Notre expertise en quelques données clés

- Une expérience de plus de 25 ans en gestion ISR et solidaire
- Un des leaders de la gestion ISR en France et en Europe
- Une équipe de recherche extra-financière de 11 personnes dédiée aux enjeux ESG



L'engagement de NAM en faveur de l'ISR et son offre de gestion Pionnier de l'Investissement Socialement Responsable (ISR), signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), et convaincue que la dimension extra-financière est un élément déterminant à prendre en compte dans les stratégies d'investissement afin de créer de la valeur, Natixis Asset Management a, dans cette perspective, développé trois types de gestion de fonds ISR couvrant l'ensemble des classes d'actifs et les principales approches de l'ISR :

- Des fonds intégrant des critères de **sélection de type ESG** (Environnemental, Social/Sociétal, de Gouvernance), privilégiant les sociétés présentant, au sein de leur secteur, un profil attractif à la fois sur le plan extra-financier au regard des pratiques ESG (Environnemental, Social/Sociétal ou de Gouvernance) et sur le plan financier.
- Des fonds **Thématiques**, qui consistent à sélectionner des sociétés dont l'activité apporte des solutions aux enjeux du développement durable.
- Des fonds **Solidaires**, dont une partie de l'actif (5 à 10%) est destinée à financer des projets d'économie solidaire (ex: microcrédit, insertion par l'emploi de personnes en difficulté, habitat social, etc).

Comment les entreprises sont-elles évaluées par NAM sur leur dimension ESG ?

Natixis Asset Management a fait le choix d'une évaluation ESG absolue assumant ainsi les disparités sectorielles pouvant résulter de l'analyse. Ainsi, les valeurs dont les activités sont bien positionnées au regard des enjeux du développement durable seront en moyenne mieux notées que celles opérant dans des secteurs à risque.

Les entreprises sont évaluées par l'équipe de recherche extra-financière selon un processus en quatre étapes :

- Définition d'une grille d'analyse ESG** homogène constituant un socle commun pour l'ensemble des analystes extra-financiers permettant une évaluation absolue
- Réalisation d'**études sectorielles** approfondies établissant pour chacun des 3 "piliers", Environnemental, Social/ Sociétal et de Gouvernance une liste d'enjeux clés par secteur et appréciation de l'importance relative des 3 piliers dans l'évaluation globale
- Evaluation des entreprises sur chacun des 3 piliers** via une évaluation sur une échelle de 1 à 10 et une recommandation (Risque, Neutre ou Positif)

Evaluation chiffrée	[0 ; 3 1/3 [[3 1/3 ; 6 2/3]	[6 2/3 ; 10]
Recommandation	Risque	Neutre	Positif

iv. Etablissement d'une évaluation et d'une recommandation globales de l'entreprise reposant sur une priorisation des évaluations des trois piliers en fonction de leur importance relative par secteur.

Les évaluations et recommandations par pilier et au global peuvent résulter soit :

- d'un niveau de suivi "Intensif" impliquant alors une analyse approfondie interne menée avec commentaires d'actualité pouvant affecter les évaluations et des contacts réguliers avec le management des entreprises analysées ;
- d'un niveau de suivi "Veille" lorsque les enjeux sont analysés en ayant recours à des agences de notation extra-financières avec une méthodologie permettant d'être le plus cohérent possible avec notre grille d'analyse propriétaire.

Les **Etats** bénéficient également d'une notation sur une échelle de 1 à 10 sur chacun des piliers E, S et G ainsi qu'au global. Cependant compte tenu des limites importantes des méthodologies et des données existantes sur les piliers E et S, seule la notation sur le pilier G, basée sur les indicateurs "World Governance Indicators" sponsorisés par la Banque Mondiale, est utilisée pour notre échelle de recommandation. Ainsi les pays dont le score moyen des WGI est faible (i.e. inférieur à la moyenne moins l'écart-type de l'ensemble des pays) sont classés en "Risque" tandis que tous les autres pays sont classés en "Neutre".

Les **autres émetteurs** (supranationaux, collectivités publiques, agences, etc.) sont analysés selon le process Entreprises ou Etats en fonction de leurs caractéristiques juridiques et opérationnelles.

Concrètement, l'échelle des notes/recommandations globales est la suivante pour chaque entreprise, qu'elle bénéficie d'un suivi en "veille" ou "intensif" :

Veille	Score Agence	Très Faible				Très élevé	
	Evaluation chiffrée ESG	0	[0 ; 2]	[2 ; 4]	[4 ; 6]	[6 ; 8]	[8 ; 10]
Intensif	Recommandation ESG	Worst Offender	Négatif	Risque	Neutre	Positif	Engagé
	Profil de la société	Sociétés enfreignant fortement les principes du Pacte Mondial de l'ONU.	Sociétés très déficientes ou à très fort risque sur les trois piliers d'analyse ESG.	Sociétés présentant des démarches RSE et de Gouvernance déficientes ou à risque.	Sociétés présentant des pratiques E et S suffisantes pour répondre aux risques identifiés et des pratiques G ne créant pas de risque fort.	Sociétés présentant de bonnes pratiques ESG.	Bonnes pratiques ESG et stratégie des entreprises saisissant les opportunités offertes par le développement durable.

GESTION ACTION DU FCPE IMPACT ISR

REPORTING EXTRA-FINANCIER

Critères de sélectivité et qualité ESG du fonds

Nous suivons la qualité ESG à différents niveaux : au niveau des émetteurs lors de la sélection des titres, et au niveau global du fonds.

Nous sélectionnons les entreprises les mieux notées par l'équipe de recherche extra financière, en retenant uniquement comme titres éligibles ceux bénéficiant d'une recommandation « Engagé », « Positif » ou « Neutre ».

Si la sélection porte sur une entreprise non suivie par les analystes extra-financiers, nous mettons en place des indicateurs de suivi.

Ainsi, nous nous assurons non seulement qu'une recommandation ESG soit initiée dans les 3 mois de l'entrée en portefeuille, mais aussi que le poids total de toutes les entreprises en cours d'initiation dans le portefeuille reste limité (maximum 10% de l'actif net). De même, si la recommandation d'une entreprise est dégradée à « Neutre » ou en dessous, le titre est alors vendu dans le meilleur délai compte-tenu des conditions de marché (3 mois au maximum).

La qualité ESG du fonds au niveau global est également garantie : l'évaluation globale du portefeuille doit être supérieure à celle de l'indice, tant sur une base équipondérée que sur une base pondérée du poids du titre dans l'indice et dans le portefeuille (en pourcentage de l'actif).

Label CIES :

Ce label est délivré par le Comité Intersyndical de l'Épargne salariale et atteste que les gammes de fonds proposés dans le cadre du dispositif de l'épargne salariale intègrent des critères ESG dans leur gestion.

Le label CIES est attribué par un comité ad hoc qui vérifie que les offres d'épargne salariale répondent aux critères énoncés dans leur cahier des charges.

L'attribution du label est confirmée périodiquement.

Le label vise à orienter les fonds des salariés dans un sens conforme à leurs intérêts, à mieux sécuriser leurs placements et à influencer le comportement des entreprises en utilisant un effet de levier grâce aux sommes collectées.

Le label CIES est attribué à la demande de la société de gestion. Son attribution est gratuite.

Le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES) est une instance regroupant quatre organisations syndicales (CFDT, CGT, CFTC, CFE-CGC) qui a été créée suite à la loi du 19 février 2001 sur l'épargne salariale.

Les 8 critères du label CIES :

1. L'ensemble des fonds doit être géré de façon socialement responsable et pas uniquement les fonds en actions ou la part actions d'un fonds diversifié. Quatre fonds minimum sont exigés dont 1 monétaire et 1 solidaire.
2. Les établissements financiers doivent s'appuyer sur une diversité de sources d'information externes (une ou deux agences de notation extra-financière) et posséder des compétences internes en matière d'ISR.
3. Les instruments ISR doivent être diversifiés en fonction de la sécurité et de l'orientation souhaitées par le salarié (entreprises cotées, PME, secteur social...).
4. Les frais de gestion et de tenue de compte doivent être aussi réduits que possible.
5. Les représentants des salariés doivent disposer d'une majorité de 2/3 des membres dans les structures de gouvernance des fonds.
6. Le conseil de surveillance doit donner son avis préalable à tout exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du fonds et aux décisions d'apport de titres (fusions acquisitions, OPA, OPE, etc.).
7. Les offres doivent prévoir la mise en place d'un comité de suivi dont les missions consistent notamment à se saisir de tout problème pouvant avoir des conséquences sur les fonds et à assurer un rôle de conseil auprès du conseil de surveillance. Il doit être majoritairement composé de représentants mandatés par les organisations syndicales membres du CIES.
8. Le CIES doit avoir la capacité d'audit sur place pour vérifier que les engagements pris par les sociétés de gestion pour obtenir le label sont bien respectés.